

Règlement du Challenge des Universités et Grandes Ecoles

1. Conditions de participation

1.1. Equipes

1.1.1 Equipes éligibles

Est éligible au Challenge des Universités et Grandes Ecoles toute équipe d'étudiants et d'alumni (diplômé) représentant un établissement d'enseignement supérieur français reconnu par l'Etat (universités, écoles de commerce et de gestion, écoles d'ingénieurs, sciences politiques, etc...)

1.1.2. Nombre d'équipes maximum par école et université

Le nombre d'équipe maximum par école et par université est de 2.
L'organisateur s'accorde le droit de n'inscrire qu'une des deux équipes d'un établissement dans un souci d'ouverture de la compétition à l'ensemble des écoles et universités françaises. (Le nombre d'équipes maximum étant limité à 20).

1.1.3. Composition des équipes

Chaque équipe devra être composée de :

- ° 6 joueurs : 3 étudiants et 3 alumni (diplômés)
- ° L'index des joueurs composant l'équipe doit être inférieur ou égal à 24.4 au moment de l'inscription de l'équipe.

1.1.4. Nom des équipes

L'organisateur se réserve le droit de nommer chaque équipe avant le début de l'épreuve, pour éviter toute incompatibilité avec un autre nom d'équipe, et favoriser la représentation de chaque établissement.

1.1.5. Désignation et rôle des capitaines

Le capitaine d'équipe doit être désigné dans le formulaire d'inscription. Tout changement de capitaine devra être signalé à l'organisateur au minimum 8 jours pleins avant la compétition soit le 6 juin 2013, à minuit. Ce capitaine devra impérativement faire partie des inscrits de l'équipe.

1.1.6. Changement de joueur

Tout changement de joueur devra être signalé à l'organisateur :

Association Trouen1
1 rue du Maréchal Juin BP 125
76 825 Mont Saint-Aignan cedex
+33 (0)2 76 00 06 91
golfclub@students.rouenbs.fr

au plus tard 8 jours pleins avant la compétition, soit avant le 6 juin 2013 minuit.
Ce changement de joueur devra respecter l'ensemble du règlement de l'épreuve.

1.2. Conditions individuelles de participation

1.2.1. Statut étudiant

Chaque participant devra attester de son statut étudiant pour l'année universitaire en cours (2012 / 2013), en joignant la photocopie de sa carte d'étudiant au formulaire d'inscription.

1.2.2. Statut alumni (diplômé)

Est considéré comme alumni tout joueur ayant terminé son cycle d'études supérieures. L'appartenance de chaque alumni à une école ou université devra apparaître clairement sur la photocopie d'un papier justificatif (ancienne carte étudiante, diplôme, etc...). Dans le cas contraire, une attestation de l'établissement anciennement fréquenté devra être jointe au formulaire d'inscription.

1.2.3. Licence / Certificat médical

Les participants doivent être titulaires de la licence ffgolf 2013 et d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf certifié par un médecin de leur choix, et enregistré en tant que tel, à la ffgolf. Ce certificat médical devra être enregistré par leur club, à défaut par la ffgolf, 15 jours pleins avant le début de l'épreuve, sous peine de non participation.

1.2.4. Statut amateur

Chaque participant doit répondre aux exigences des Règles du Statut d'Amateur.

1.2.5. Index retenu

C'est l'index, à la date de clôture des inscriptions, tel que figurant à cette date dans RMS, qui sera pris en compte. Un joueur licencié ffgolf ayant un index à la fois en France et à l'étranger verra pris en compte l'index le plus bas.

1.2.6. Joueurs étrangers

Les participants de nationalité étrangère, doivent, s'ils sont licenciés :

- **à la ffgolf** : remplir toutes les conditions ci-dessus
- **à une fédération étrangère** reconnue :
 - ° répondre aux conditions précisées dans le règlement de l'épreuve, et entre autres, celles relatives à l'index
 - ° fournir un certificat médical lors de l'inscription

1.3. Inscription

1.3.1. Date de clôture des inscriptions

Les inscriptions seront closes le 1er juin 2013, à minuit.
Si le nombre d'inscrits est supérieur au maximum, l'organisateur se réserve le droit de n'inscrire qu'une équipe par établissement et retiendra l'équipe en fonction de la date de réception des inscriptions. Pour rappel, le nombre d'équipe est limité à 20.

1.3.2. Confirmation d'inscription par l'organisateur

Les participants doivent s'inscrire par équipe en utilisant le "Formulaire d'inscription" au Challenge des Universités et Grandes Ecoles mis à leur disposition par leur établissement d'enseignement supérieur. S'inscrire à la compétition vaut acceptation du règlement particulier de l'épreuve. Toute personne ne respectant pas cette procédure, ou l'effectuant après la date de clôture indiquée sur le formulaire ne sera pas inscrite.

2. Règlement sportif

2.1. Formule de jeu

SIMPLE STABLEFORD

° Stableford = méthode consistant à convertir en points le score de chaque trou par rapport au par (de 0 pt pour un double bogey et plus à 5 points pour un albatros). Le par est recalculé en fonction des coups reçus de chaque joueur. L'addition de tous les points obtenus sur chaque trou donne le résultat final.

2.1.1. Marques de départ

Messieurs : index \leq 8,4 : marques blanches
index $>$ 8,4 : marques jaunes
Dames : index \leq 11,4 : marques bleues
index $>$ 11,4 : marques rouges

2.1.2. Composition des parties

Les caractéristiques de l'épreuve sont les suivantes :

- Au total 20 équipes étudiants/alumni au maximum (soit 120 participants).
- Parties en départs décalés de 3 joueurs n'appartenant pas au même établissement.
- Les équipes devront respecter les conditions détaillées dans la partie 1.1.3. « composition des équipes »

2.2. Classements

2.2.1. Classement général

Addition des 4 meilleurs scores brut + net de chaque équipe, par jour. Soit 8 scores brut + net par équipe pour le week-end.

Ex : 1^{er} jour :
joueur 1 : 35 pts net + 12 pts brut = 47 pts
joueur 2 : 33 pts net + 11 pts brut = 42 pts
joueur 3 : 33 pts net + 11 pts brut = 42 pts
joueur 4 : 30 pts net + 9 pts brut = 39 pts
joueur 5 : 28 pts net + 5 pts brut = 33 pts
joueur 6 : 28 pts net + 5 pts brut = 33 pts

Le 1^{er} jour, les scores des joueurs 1, 2, 3 et 4 seront retenus, soit 170 pts pour cette équipe le 1^{er} jour.

L'équipe ayant le plus grand nombre de points cumulés sur les 2 jours sera proclamée vainqueur du Challenge.

2.2.2. Dotations

Les 5ères équipes seront récompensées lors de la remise des prix. Individuellement, le premier Brut et le premier Net se verront attribuer un trophée.

2.2.3. Règles de départage

En cas d'égalité, le classement général de la compétition sera établi en comparant le meilleur cumul de la 5^{ème} carte du dimanche, puis de la 6^{ème}. Si à l'issue de ce nouveau classement l'égalité persiste, le départage se fera sur les 5^{ème} puis 6^{ème} cartes du samedi.

2.3. Prix annexes

2.3.1. Concours de drive

Il se déroulera le samedi, sur le parcours de l'Aigle. Il s'agit de réaliser le drive le plus long sur le trou sélectionné par les organisateurs. Balle reposant sur le fairway du trou joué uniquement. Hommes et femmes concourent séparément.

2.3.2. Concours d'approche

Il se déroulera le dimanche, sur le parcours de l'Albatros. Il s'agit de réaliser la mise en jeu la plus proche sur le trou sélectionné par les organisateurs. Balle reposant sur le green uniquement. Hommes et femmes concourent ensemble.

2.4. Enregistrement des scores et abandon

2.4.1. Enregistrement des scores

Afin d'éviter tout litige, chaque joueur devra rendre sa carte de score dès la fin du parcours, au secrétariat de la compétition, sous peine de pénalités. Le recording se fera avec l'organisateur dès la fin de la partie.

2.4.2. Abandon

Un abandon au cours d'un tour ne sera considéré comme justifié qu'en cas d'accident ou maladie dûment constatés.

3. Comportement

3.1. Comportement / Etiquette / Tricherie

Les joueurs se doivent d'avoir un comportement correct et de respecter l'étiquette. Si un joueur se comporte de manière incorrecte (jet de club, coup de club dans le sol, le sac ou le chariot, paroles grossières, etc..), ou s'il ne respecte pas l'étiquette, il sera, après avertissement, pénalisé de 2 coups.

Si le comportement incorrect intervient entre le jeu de 2 trous, la pénalité s'applique sur le trou suivant.

Le Comité de l'épreuve pourra éventuellement prononcer la disqualification, en particulier dans le cas d'insultes à un membre du Comité ou envers d'autres participants.

En cas de jet de club dangereux, de manquement grave à l'étiquette, ou de tricherie caractérisée le joueur sera immédiatement disqualifié par le Comité (Règle 33-7) Une tenue vestimentaire correcte est exigée durant l'épreuve.

3.2. Téléphones portables, appareils électroniques

Sauf en cas de force majeure, l'utilisation des téléphones portables par le joueur ou son cadet est interdite.

- 1ère infraction : Avertissement officiel
- 2ème infraction : 2 coups de pénalité
- 3ème infraction : Disqualification

Les instruments de mesure de distance sont autorisés (le cumul des instruments est interdit, par exemple : montre GPS + jumelles).

3.3. Voiturette / chariot électrique / chariot manuel

L'utilisation de voiturettes (sur présentation de certificat médical) et chariots électriques par les joueurs, les capitaines est autorisée. Les joueurs ont la possibilité de jouer avec des chariots manuels qui sont en quantité limitée au Golf.

4.4. Retard au départ

→ Application systématique de la Note de la Règle 6-3

Si le joueur arrive à son point de départ, prêt à jouer, moins de cinq minutes après son heure de départ, la pénalité pour ne pas avoir respecté son heure de départ est, au lieu de la disqualification, de 2 coups.

4.5. Jeu Lent

Le joueur doit jouer sans retarder indûment le jeu et conformément à toutes directives de cadence de jeu qui peuvent être instaurées par le Comité. Entre l'achèvement d'un trou et le jeu depuis l'aire de départ suivante, le joueur ne doit pas retarder indûment le jeu (Règle 6-7).

Pénalités correspondantes :

Le score du compétiteur est ajusté en déduisant deux points du score total des points du tour (Règle 32-1 b; Note 3)

5. Partie juridique

5.1. Annulation et report

Il faut qu'au moins 9 trous aient pu être joués dans leur intégralité pour que la compétition ne soit pas reportée ou annulée. En cas d'arrêt du jeu, les résultats seront calculés sur le nombre de trous joués par les équipes.

5.2. Droit sur les informations nominatives

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, toute personne dispose d'un droit d'accès, de rectification, ou de suppression portant sur les données personnelles la concernant en écrivant à l'association Trouen1.

En s'inscrivant à la compétition, les participants autorisent la ffgolf à communiquer les données collectées aux Partenaires du Challenge des universités et Grandes Ecoles.

Les participants ont la possibilité de refuser de communiquer leurs données personnelles aux Partenaires du Challenge des universités et Grandes Ecoles. Pour cela, ils sont invités à s'adresser à l'association Trouen1.